



CONSEIL MUNICIPAL
du
13 septembre 2021

COMPTE RENDU
SUCCINCT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2021

COMPTE RENDU

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 8 juillet 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 8 juillet 2021.

MARCHES PUBLICS / marché entretien mécanique des voies et espaces_ attribution

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés (1 an renouvelable 3 fois) suivants :

- Lot 1 : Désherbage, ramassage de feuilles, balayage mécanique des chaussées, caniveaux, places et aires de stationnement, prestation supplémentaire éventuelle (PSE) et démaquage des trottoirs
Entreprise : THEAUD
Montant : 56 365,53 € HT soit 67 638,64 € TTC (montant annuel)
- Lot 2 : hydrocurage des réseaux eaux pluviales, grilles avaloirs et bouches d'égout. Inspection vidéo des réseaux. Vidange et nettoyage des bacs à graisse
Entreprise : ALZEO
Montant : 19 000 € HT soit 22 800 € TTC (montant annuel)

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum avec un opérateur économique par lot.

URBANISME/ Convention concession de places de stationnements sur parcelle cadastrée 301A752

Le conseil municipal APPROUVE la concession de 2 places de stationnement, matérialisées, sur le parking situé sur la parcelle cadastrée 301A752,
Il DIT que le montant forfaitaire de l'indemnité d'occupation par place de stationnement sera étudié lors de la prochaine commission des finances,

DOMAINE ET PATRIMOINE / délibération de principe_ acquisition pour réserve foncière rue des chênes

Le conseil municipal APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle AD 542, d'une surface de 63 m², située rue des Chênes, au prix de 1€ la parcelle.

Il PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de la ville.

DOMAINE ET PATRIMOINE / aliénation de la parcelle ZT 50 située au lieu-dit « Bourrien »

Le conseil DECIDE de procéder au lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural ZT 50 situé au lieu-dit « Bourrien », d'une contenance de 161 m² ;

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 0,53 € TTC le m², PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE / délibération de principe_ lotissement Clos de la Fontaine 2 _ vente du lot 36-C, terrain de 225 m², 6 rue Claude Monet

Le conseil municipal APPROUVE le principe de la cession du lot 36-C d'une surface de 225 m², en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 120 € TTC le m², soit un prix de 27 000 euros TTC, et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE / délibération de principe_ lotissement Clos de la Fontaine 2 _ vente du lot 36-A, terrain de 225 m², 2 rue Claude Monet

Le conseil municipal APPROUVE le principe de la cession du lot 36-A d'une surface de 225 m², en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 120 € TTC le m², soit un prix de 27 000 euros TTC, et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE / vente de la parcelle AD 403p, lot B, terrain de 306 m² situé 9 rue des Glaïeuls

Le conseil municipal APPROUVE le principe de la cession du lot B viabilisé, d'une surface de 306 m², situé 9 rue des Glaïeuls, et le prix de vente négocié à 120 € TTC le m², soit un prix de 36 720 euros TTC.

Il PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE / location : exonération conditionnelle de loyers commerciaux pour le commerce de proximité Nat'aël pendant la crise sanitaire COVID19

Le conseil municipal RENONCE au loyer du bail commercial de la ville pour la période courant du 1^{er} décembre 2020 au 08 juin 2021, soit la somme de 6 053,60 € TTC pour le commerce de proximité « Nat'aël » totalement fermé pendant le 2^{ème} confinement.

Il DIT que cette aide ne pourra être accordée qu'en fin d'année après vérification de l'ouverture du commerce de septembre à décembre 2021 et l'engagement d'une pérennisation de ce commerce en 2022.

DOMAINE ET PATRIMOINE / mise à disposition d'un jardin à usage exclusif de potager, situé sur la parcelle AC 427, au profit de la locataire de l'immeuble situé 16 rue du Perry

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite du jardin à usage exclusif de potager implanté sur la parcelle AC 427 et d'une surface de 202 m².

FONCTION PUBLIQUE / Fixation des modalités de mise en œuvre dérogatoire du télétravail en temps de crise et engagement de négociations sur sa mise en œuvre

Le conseil municipal : AUTORISE la pratique dérogatoire, liée à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, du télétravail à hauteur de 2 jours maximum par semaine dans les services (sauf cas exceptionnel confinement par exemple), pour les postes télétravaillables.

Il DECIDE d'engager des négociations auprès des instances de dialogue social d'ici le 31 décembre 2021 pour décliner cet accord au niveau de la collectivité, dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement intérieur de la commune nouvelle Montauban-de-Bretagne.

FONCTION PUBLIQUE / recensement de la population 2022_ création de postes d'agents recenseurs et nomination d'un coordonnateur

Le conseil municipal APPROUVE la création de 10 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / création de la commission communale « petites ville de demain »

Le conseil municipal APPROUVE la création d'une nouvelle commission municipale dénommée « petites villes de demain » ainsi que leur nombre de sièges : 10 membres de la majorité, 2 + 1 suppléant de la minorité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié par l'ajout à l'article 7 dans le tableau des commissions, d'une ligne supplémentaire suite à la création de la commission communale « Petites Villes de Demain ».

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Modifications statutaires de la communauté de communes Saint- Méen Montauban

Le conseil municipal APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes Saint Méen Montauban telle que modifiée par l'EPCI.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Rapport d'activités 2020 de la communauté de communes Saint- Méen Montauban

Le conseil municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif de la communauté de communes St Méen Montauban pour l'exercice 2020.

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE/ Autorisation de stationnement taxi

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à créer une autorisation de stationnement d'un véhicule taxi supplémentaire en portant le nombre à 9 sur le territoire communal,

Il PRECISE que la zone de stationnement est le parking de la gare et qu'il y a 2 places de stationnement matérialisées au sol, pour les 9 autorisations données.

FINANCES LOCALES/ Présentation du plan de financement de l'opération 36 : extension salle Emile Hamon **INFORMATION**

Le conseil municipal PREND connaissance du plan de financement de l'opération d'extension de la salle Emile Hamon :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 72 627,78 € | Contrat de territoire | 244 000,00 € |
| Travaux | 894 688,61 € | DETR | 160 000,00 € |
| Missions complémentaires | 17 362,00 € | Autofinancement | 580 678,39 € |
| TOTAL | 984 678,39 € | TOTAL | 984 678,39 € |

DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ Avis sur dossier IPCE SAS Brocéliande Nature Energies _création d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit « la Ville au Roux » Montauban-de-Bretagne

Le conseil municipal PROCEDE au vote dont les résultats sont les suivants :

- Vote POUR : 6
- Vote CONTRE : 9
- Vote ABSTENTION : 13

sur le projet présenté par la SAS Brocéliande Nature,

Il PRECISE les motifs énoncés pour expliquer le vote CONTRE et le vote ABSTENTION :

- Nuisances diverses pour les riverains : bruit, odeurs, risques industriels et environnementaux, augmentation du trafic routier et dégradation des voies....
- Spéculation foncière sur les terres agricoles,
- Utilisation des céréales à d'autres fins que nourrir la population, pour produire de l'énergie,
- Devenir de la production : sujet pas assez développé dans le dossier. Il est prévu l'épandage sur terres agricoles sans plan d'épandage mais pour le surplus ...

DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ candidature au label national « terre saine, communes sans pesticides »

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».